



## Editorial

### Les «franges urbaines»: belle opportunité!



Lors de l'élaboration du plan directeur régional de Val-de-Ruz et environs, un enjeu important est particulièrement ressorti dans le cadre des discussions des groupes de citoyens: valoriser des composantes paysagères identitaires de la région, car elles participent à la qualité de vie chère aux personnes habitant la Commune.

Afin de répondre à cet objectif, l'une des mesures retenue est l'application sur le territoire du principe de la «frange urbaine». Le Fonds suisse du paysage la définit de la manière suivante: «La frange urbaine correspond à l'espace caractérisant la transition entre zone d'habitation/artisanale et zone agricole. Même si l'existence de cette zone intermédiaire fait immédiatement penser au cas d'une ville plutôt qu'à celui d'un village, cette notion reste valable en zone rurale: les terres y sont de plus en plus convoitées pour la construction au détriment des terres agricoles d'une part et du paysage typique de régions rurales d'autre part. Or cette « bande de territoire de transition » peut offrir un grand potentiel: considérée comme espace à disposition du public, on pourra y aménager – ou simplement y ménager – des surfaces diverses».

Les autorités vaudruziennes affirment leur volonté de trouver des alternatives à la problématique du mitage du territoire communal mais aussi de sensibiliser la population à la préservation du paysage. En replantant des vergers traditionnels à la périphérie des villages, en complétant les allées d'arbres lacunaires ou en aménageant de nouvelles, il s'agit d'enrichir à nouveau un paysage en voie de banalisation; ces mesures assurent également des liens entre ces villages, de même qu'en reconstruisant des murs de pierres sèches ou en replantant les haies qui bordent les chemins aux entrées de villages.

Avec la collaboration du Parc régional Chasseral, la Commune de Val-de-Ruz s'est inscrite dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de promotion du Fonds suisse du paysage sur le thème de la frange urbaine. Pour les deux premières années, les mesures envisagées porteront prioritairement sur les villages du Pâquier (près de 300 m de haies, une allée et deux vergers) et de Cernier (six allées d'arbres fruitiers et six vergers plantés ou restaurés ainsi que la création de zones d'accueil pour le public notamment sous la forme d'un espace d'information sur la permaculture).

Le premier projet vient de démarrer au Pâquier avec les élèves du collège qui ont été associés à la réimplantation d'un verger derrière leur école.

Le Parc régional Chasseral et le Fonds suisse du paysage sont parties prenantes au projet ainsi que les propriétaires des terrains concernés, le service IVS (Inventaire des voies suisses) de l'Office fédéral des routes (OFROU) ainsi que les fondations Ernst Göhner à Zoug, Eugene et Georges Gelbert à Genève, Sophie et Karl Binding à Bâle. Grâce à ces partenaires, l'essentiel du financement vient de l'extérieur de la Commune.

Afin de garantir la valorisation des composantes paysagères identitaires de la Région sur le long terme, de contenir aussi le mitage du territoire, le principe de la frange urbaine est d'ores et déjà inscrit dans le plan directeur régional de Val-de-Ruz et environs. Longue vie à ce projet!

Armand Blaser, conseiller communal

## Co-voiturage

Afin de favoriser le co-voiturage, le Service des ponts et chaussées a créé une place de stationnement entre Malvilliers et Boudevilliers (Le Chillou). Le parcage longitudinal sera autorisé avec un disque de stationnement pour une durée maximale de 15 heures et réservé aux automobiles légères.



Les chauffeurs de poids-lourds disposent d'une autre place de stationnement en bordure de route, environ 100 m en aval, à l'entrée du village de Boudevilliers, pour y parquer leurs camions et/ou remorques.

## La Suisse bouge

Retrouvez tout le programme des activités de La Suisse bouge du 5 au 13 mai 2017 sur notre site Internet.



## Stationnement à Cernier

Le Conseil communal a pris plusieurs dispositions concernant les rues de l'Epervier et de la République à Cernier. Elles sont consultables sur notre site Internet.

La principale mesure est le parcage avec disque de stationnement en «zone bleue» des deux côtés de la chaussée – hormis les places 30 minutes, celles pour handicapés et les cases jaunes réservées, annoncées par des panneaux spécifiques.

Les contrevenants seront verbalisés conformément à la législation.

## Offre d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours les postes ci-dessous:

- éducatrices de la petite enfance au sein de nos accueils parascolaires à divers taux d'activité.

Les références au féminin s'entendent aussi bien au masculin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, veuillez consulter l'annonce complète en lien sur notre site Internet et postuler uniquement par courriel à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).

## Engagement en faveur de la collectivité

L'engagement en faveur de la collectivité permet désormais aux personnes qui n'intègrent pas le Service de défense incendie du Val-de-Ruz de s'investir pour la société au travers d'autres tâches. Un minimum annuel de 15 heures devra être réalisé en contrepartie de la prise en charge du montant de la taxe d'exemption du Service de défense incendie (CHF 125).

Les conditions de cet engagement figurent sur notre site Internet, rubrique sécurité, engagement en faveur de la collectivité publique. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur demande d'incorporation à l'administration de la sécurité par courrier ou à [securite.val-de-ruz@ne.ch](mailto:securite.val-de-ruz@ne.ch).

## Ouverture de la piscine d'Engollon

Avec l'arrivée des beaux jours, la piscine d'Engollon s'est refait une petite beauté pour vous accueillir dès le 13 mai 2017.

Le responsable de la piscine, son équipe de garde-bains ainsi que les tenanciers de la buvette se réjouissent de vous accueillir sur ce magnifique site. Suivez toute l'actualité de la piscine sur notre site Internet.

## Entretien des bords de route

Les habituels travaux d'épavage aux bords des routes communales et des routes de montagne auront lieu respectivement courant juin et fin juillet.

Les endroits sensibles comme les carrefours ou les routes avec visibilité restreinte seront bien entendu traités le plus rapidement possible.

Pour toute information complémentaire, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

## Faites du sport gratuitement

Comme en 2016, la Commune soutient le programme d'activités sportives en extérieur «AirFit» développé par Océane Evard. De mai à octobre 2017, les amateurs de sport pourront se retrouver pour un entraînement physique utilisant le mobilier urbain et la nature.

En grande nouveauté 2017: «AirFit cross», un programme supplémentaire destiné aux personnes exigeantes ayant déjà une très bonne condition physique.

«AirFit» et «AirFit cross» s'adressent à toute personne dès 16 ans révolus et en bonne santé, désireuse de bouger, de tonifier sa silhouette ou de retrouver le plaisir du sport.

Les dates, les horaires ainsi que toutes les informations utiles et le lien pour l'inscription obligatoire figurent sur notre site Internet.



## Foire de Dombresson

La traditionnelle foire de printemps de Dombresson se déroulera le **lundi 15 mai 2017**. A cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installeront le long du village et dans la cour du collège.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, de la rue Dombrice et des Ouches ainsi que dans la cour du collège sera interdit du dimanche 14 mai 2017 à 22h30 au lundi 15 mai 2017 à 21h00. Ces emplacements seront en effet occupés par les stands des marchands, des forains ou interdits au stationnement par suite de déviation du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics.

## Anniversaires et jubilés

Fêtent en mai 2017:

- Cerutti Tranquilla et Luciano à Fontainemelon leurs 50 ans de mariage;
- Muriset Ernesta à Fontaines ses 90 ans;
- Vuitel May à Fontaines ses 90 ans.